Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°20 ✦ Eté 2025

Edito

Mesdames, Messieurs,
Le Plan Local d'Urbanisme est totalement opérationnel depuis le 8 août dernier. Le programme qui y est contenu pourra être progressivement décliné pour les quinze prochaines années, dans un contexte budgétaire national, régional et départemental difficile.
Tous les outils ont été mis en place pour surmonter cette conjoncture dans les meilleures conditions : Barre des Cévennes est « *Village d'Avenir* », « *Bourg Centre Occitanie* », « *Site Patrimonial Remarquable* ». La commune peut, en outre, compter sur des partenaires de confiance : un Chef de projet désigné par le Préfet de la Lozère, l'*Etablissement Public Foncier d'Occitanie*, établissement d'Etat qui peut engager jusqu'à 800.000 € pour les projets fléchés de Barre des Cévennes, la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes et le PETR Sud Lozère.
Il est évident que la qualité des relations avec nos co-financeurs et, au-delà, avec l'ensemble de nos collègues élus est essentielle pour préserver notre crédibilité et les intérêts de la commune.
Ce numéro, avec l'aide de Jean-Claude Auberlet, 2ème Adjoint, revient sur l'*Etablissement Foncier Occitanie* lié à la mise en vente de la propriété Pansier, délibéré lors du Conseil municipal du 2 août 2025.
En vous souhaitant, Mesdames, Messieurs, une très bonne rentrée, je vous transmets mes sentiments les plus dévoués.

François ROUVEYROL, Maire
et Vice-Président de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes

Etablissement public foncier
Communauté de communes
PETR Sud Lozère

Vente propriété Pansier

Le dernier Conseil municipal a été particulièrement houleux lorsque le point 3 de l'ordre du jour a été examiné pour solder définitivement le projet de Haut Lieu UNESCO à la Maison de l'Orient et sur la propriété Pansier.
A la suite de la décision des élus de réaliser un projet plus modeste au château acquis par la commune en janvier 2022 (voir bulletin municipal n°15), le dossier de la Maison de l'Orient a été clos. Malheureusement, les insultes répétées adressées au Maire ont empêché un débat serein et approfondi pourtant nécessaire à la compréhension de l'opération contenue dans la convention signée avec l'*Etablissement Public Foncier (EPF)*.
Si pour la Maison de l'Orient il n'y a plus aucun lien avec la commune, il convient dorénavant de récupérer également la pleine propriété Pansier acquise par l'*EPF*. Il s'agit d'en assurer directement la vente et, en parallèle, d'en profiter pour régulariser des usages et des servitudes de pas- **.../**

/... sage : sentiers, terrasses, pastoralisme, au bénéfice de la commune.
Insistons sur le fait que, de leur propre initiative, à la quasi-unanimité, les élus du Conseil municipal ont décidé par vote de renoncer au projet de Haut Lieu à la Maison de l'Orient et de ses abords (propriété Pansier) ; il est donc juridiquement impossible de se « débarrasser » de la propriété Pansier auprès de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes et, d'ailleurs, moralement indéfendable.
Les trois élus en opposition ont malgré tout voté contre le projet, et, en outre, par leur attitude, ont empêché tout débat de fond. Les élus de la majorité ont, quant à eux, voté favorablement, écartant ainsi l'effet désastreux d'un Conseil municipal qui n'aurait pas assumé ses choix.
En effet, l'*EPF*, la Com-com, le PETR et l'Etat sont des partenaires techniques et financiers indispensables pour l'avenir de la commune : ils seront très attentifs sur la façon dont Barre des Cévennes soldera le projet de Haut Lieu 1ère version. Il nous faut préserver cette relation de confiance et **de sérieux** si nous voulons pouvoir financer les projets à venir : église, temple, château (Haut Lieu), routes, nouvel hameau, lotissement, zone artisanale, béguinage, …

Jean-Claude AUBERLET,
Adjoint au Maire

Le Préfet Castanet :
« Je vous rejoins sur la vocation spéciale de Barre des Cévennes et sur les enjeux qui en découlent… »
« Le Haut Lieu est une évidence… Ce n'est pas seulement du pastoralisme et des bergers qu'il doit être question à Barre des Cévennes mais de toute l'histoire et de l'avenir des Hautes Cévennes. »

✦ ✦ ✦

La Fédération Nationale des Communes Pastorales défend *« … la création d'une Ecole de Bergers… »* et *« du projet très attendu »* du Haut Lieu.

Rénovation énergétique
Barre des Cévennes
Chaleur verte

L'ambition de la commune est claire : remplacer les énergies fossiles par le bois pour chauffer ses bâtiments publics. Après le Village de gîtes, une chaufferie biomasse alimente l'école et la cantine depuis 2024, grâce à une aide régionale de plus de 7 000 €. Ecologique et économique, cette solution valorise une ressource locale, la Lozère étant l'un des premiers producteurs de granulés bois. A l'avenir, la gendarmerie, les pompiers et les ateliers municipaux pourraient en bénéficier.

(Extrait du *Journal de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée – Eté 2025,* page 10)


Barre-des-Cévennes
Chaleur verte
L'ambition de la commune est claire : remplacer les énergies fossiles par le bois pour chauffer ses bâtiments publics. Après le village de gîtes, une chaufferie biomasse alimente l'école et la cantine depuis 2024, grâce à une aide régionale de plus de 7 000 €. Écologique et économique, cette solution valorise une ressource locale, la Lozère étant l'un des premiers producteurs de granulés bois. À l'avenir, la gendarmerie, les pompiers et les ateliers municipaux pourraient en bénéficier.
© Sébastien Pouchard
10 Journal de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Été 2025